

Les conducteurs adoptent la « vidéosurveillance »

En France, 30 000 voitures sont déjà équipées de caméras qui filment la route et l'habitacle. Principal objectif : se servir des images comme preuve en cas d'accident.

SOCIÉTÉ EXPRESS

Nouvelle grève des profs de prépa

Les professeurs des classes préparatoires seront une nouvelle fois en grève aujourd'hui et manifesteront à Paris. Leurs syndicats ont appelé à une deuxième journée de mobilisation, après celle organisée jeudi dernier, pour protester contre une réforme qui prévoit d'augmenter leur nombre d'heures de cours : dix heures pour tous. Jusqu'ici, ils pouvaient bénéficier de décharges horaires : une heure pour les enseignants de deuxième année et au moins une heure pour ceux travaillant dans des classes de plus de 35 élèves.

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, souhaite transférer cette décharge aux enseignants des zones d'éducation prioritaire (ZEP). Une mesure qui réduirait le salaire des profs de prépa en les décourageant de faire des heures supplémentaires. Ils en assurent en moyenne quatre par semaine. Ce qui représente un gain de 1 000 € net en plus par mois. En contrepartie, le ministre a proposé le versement d'une indemnité de 3 000 € par an. Insuffisant, jugent les syndicats.

78 341 598 € de promesses de dons pour la 27^e édition du Téléthon ont finalement été récoltées ce week-end. L'an dernier, l'Association française contre les myopathies (AMF) avait obtenu 88,1 M€ pour lutter contre les maladies rares. Une grande partie des dons ont été enregistrés lors de l'émission réunissant artistes, associations et malades sur France 2 samedi soir, qui a attiré 1,3 million de spectateurs (8,2 % de part d'audience). Vous pouvez encore faire des promesses de dons en appelant le 36.37 jusqu'à vendredi.

Les baleines pilotes échouées près des côtes de la Floride, aux États-Unis, n'ont pas été retrouvées et les recherches ont été suspendues hier. Une quarantaine de cétacés avaient été repérés dans les eaux peu profondes de la réserve naturelle des Everglades mercredi dernier. Onze autres baleines avaient péri à cause de la fatigue et de la déshydratation.

La goélette « Tara » de retour d'Arctique

Elle a fait un sacré périple. Partie de Lorient (Morbihan), le 19 mai, la goélette « Tara » est revenue à son port d'attache samedi soir, après avoir écumé l'océan Arctique. Pendant sept mois, les deux-mâts océanographique français et son équipage ont bravé le froid polaire pour prélever 5 000 échantillons de plancton. Ils serviront à étudier la biodiversité de l'Arctique et mieux comprendre les changements climatiques.

Au total, la mission Tara Oceans Polar Circle aura effectué 25 000 km autour du pôle Nord en passant par les passages du Nord-Est (Sibérie) et du Nord-Ouest (Canada). Cinquante-sept personnes se sont relayées à bord, 17 marins et une quarantaine de scientifiques. Le bateau, construit à l'initiative de l'explorateur Jean-Louis Etienne en 1989, a commencé ses missions scientifiques en 2003.



LES PRINCIPALES FONCTIONS DE CE TYPE D'APPAREILS

Caméra grand angle

Filme la route et l'intérieur de la voiture.

GPS et 3G

Donne la position du véhicule sur Google Maps.

Capteur gyroscopique

Détermine la zone d'impact en cas de choc.

Enregistrement en continu

Les images prises avant et après un impact sont stockées dans un dossier sécurisé.

Un million et demi d'automobilistes russes l'ont adopté et l'appareil fait fureur aux États-Unis, où pratiquement tous les taxis de Las Vegas (Nevada) en sont équipés. Alors que le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) plaide la semaine dernière pour la généralisation d'enregistreurs de données routières (EDR) — qui n'ont, eux, ni son ni image — dans les véhicules européens, 30 000 conducteurs français roulent déjà avec des « boîtes noires » vidéo installées derrière leur pare-brise. Equipés d'une caméra grand angle qui filme la route et l'intérieur de la voiture, d'un GPS et d'un capteur gyroscopique mesurant la zone d'impact en cas d'accident, ces appareils, vendus entre 129 et 500 €, font de plus en plus d'émules.

Lorsqu'un poids lourd s'est déporté sur sa voiture au début de l'année et lui a arraché son rétroviseur, André, un habitant de Melun (Seine-et-Marne), a eu bien du mal à faire signer le constat amiable au chauffeur. « Mais quand je lui ai dit que j'avais une caméra intérieure qui avait filmé

la scène et que je l'enverrai à mon assurance, il a reconnu ses torts », explique le septuagénaire, ravi de ce « troisième œil infallible ».

PDG d'une entreprise de travaux publics qui compte une centaine de véhicules dans le Pas-de-Calais, Jérôme envisage, lui, d'équiper l'ensemble de son parc... si ses salariés en acceptent le principe. « Quand vous êtes filmé, vous faites plus attention et, surtout, cela me permettra de déterminer la responsabilité exacte de mes chauffeurs en cas d'accident », estime le patron.

Le leader français du secteur, Road Eyes, affirme que « ce dispositif a déjà permis à de nombreux routiers aux États-Unis de témoigner de leur bonne foi lors d'accidents graves ». « 96 % des véhicules américains sont aujourd'hui équipés sous le capot d'enregistreurs de données routières (EDR) mais un EDR ne vous dira jamais qu'il y avait une flaque d'huile devant votre voiture et n'enregistrera pas l'acte d'incivilité dont vous avez été victime au volant, explique Boris Brault, président de Road Eyes. Alors que 70 000 délits de fuite ont lieu

chaque année en France, le boîtier vidéo est un témoin impartial de ce qui s'est passé sur la route. » Le patron de Road Eyes affirme être en contact avec un constructeur automobile français qui envisage d'incorporer ces boîtiers dans les futurs modèles de la marque.

Les avocats y voient un instrument efficace pouvant servir de preuve devant un tribunal, les sociétés d'assurances sont plus réticentes (lire ci-dessous). Quant au délégué général de l'Association 40 Millions d'Automobilistes, il dénonce les possibles « dérives de cette vidéosurveillance au quotidien ». « Qui empêchera un conducteur de mettre sur le Web la vidéo qu'il a filmé sur la route ou de suivre son voisin et d'enregistrer tous ses déplacements, souligne Pierre Chasserau. Je ne crois pas que les Français aient envie de se sentir filmés en permanence et aucune étude n'a prouvé l'intérêt de ces boîtiers en termes de sécurité routière. »

FRÉDÉRIC MOUCHON

www.leparisien.fr / www.aujourd'hui.fr

> VIDÉO
On a testé les caméras embarquées

« Utile » pour les avocats, pas pour les assureurs

Réticents à l'idée de voir se généraliser dans les voitures ces appareils vidéos, les assureurs affirment ne pas être « demandeurs » d'un tel système. « 4,6 millions d'accidents impliquant des tiers sont réglés chaque année et nous n'avons pas besoin de cet outil pour déterminer les responsabilités des conducteurs impliqués, explique Stéphane Pénet, directeur des assurances dommages à la Fédération française des sociétés d'assurances. Entre les PV dressés par les forces de l'ordre, le système des constats à l'amiable et

nos experts, le système fonctionne déjà parfaitement. Ajouter une caméra ne nous apporterait rien de plus. »

Les avocats spécialistes du droit routier, eux, pensent le contraire. « Si les circonstances d'un accident ne sont pas claires ou que l'on accuse à tort un de mes clients d'avoir grillé un feu rouge, je peux aujourd'hui citer un témoin oculaire mais je pourrais très bien demain aller devant le

juge ou l'assureur en utilisant la vidéo comme un élément de preuve », argumente Rémy Josseaume. Si Eric de Caumont est plutôt « contre l'intrusion de caméras enregistrantes dans les voitures », craignant l'effet « mouchard », il reconnaît que ces boîtiers seraient

« Les gens rouleraient sans doute plus intelligemment »

Rémy Josseaume, avocat

« utiles » aux automobilistes pour « se défendre en cas d'infraction litigieuse et justifier leur bonne foi auprès des forces de l'ordre ».

« En cas d'accident de la route mortel sur un axe équipé de caméras de vidéosurveillance, les forces de l'ordre n'hésitent pas à visionner les images pour déterminer les responsabilités, souligne Rémy Josseaume. Si tout le monde demain était équipé de ce dispositif dans sa voiture, les conducteurs réfléchiraient à deux fois avant de commettre un délit de fuite, il y aurait moins d'arnaques à l'assurance, moins de procès, et les gens rouleraient sans doute plus intelligemment. »

F.M.

LP/Infographie